

Le CNP MEM lance le dispositif de soutien aux entreprises : un tournant décisif pour la filière pêche

Communiqué de presse, Boulogne-sur-mer, le 19 septembre 2025 - Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNP MEM) annonce la mise en place d'un tout nouveau dispositif de soutien aux entreprises de pêche avec la taxe Energies Marines Renouvelables (EMR) qui lui est affectée.

Ce dispositif est inédit dans son ampleur et dans sa nature. Il constitue un tournant majeur pour la filière pêche française : offrir aux entreprises le moyen d'investir concrètement dans les enjeux cruciaux de modernisation de la flotte.

Avec ce guichet national, les armateurs et entreprises de pêche pourront désormais solliciter un appui direct pour financer leurs projets de modernisation. Ce mécanisme marque la volonté claire du CNP MEM de se positionner comme acteur moteur de la transition économique, sociale et environnementale de la filière.

« Quatre guichets pour transformer la pêche française »

Les projets soutenus s'articuleront autour de quatre priorités stratégiques :

- **Efficacité énergétique** : réduire la consommation de carburant, et équiper les navires de solutions permettant d'économiser au mieux de l'énergie. C'est une réponse directe à la hausse des coûts énergétiques et un pas concret vers la transition énergétique.
- **Valorisation de la production** : accompagner les investissements qui permettent de mieux conserver, valoriser ou présenter les produits. Ces efforts renforcent la compétitivité des pêcheurs français et augmentent la valeur ajoutée de leur travail.
- **Santé et sécurité à bord** : financer des équipements et dispositifs qui améliorent durablement les conditions de travail et la santé des marins à bord. La sécurité des équipages est une priorité absolue et un facteur d'attractivité pour les métiers de la mer.
- **Efficacité environnementale des engins de pêche** : promouvoir des techniques plus sélectives et adaptées aux écosystèmes. Ces investissements favoriseront l'évolution des engins de pêche vers davantage de performance et d'efficacité environnementale.

Un tournant pour la filière : la pêche française se dote des moyens de ses ambitions.

Ce dispositif de 12 M€ pour les 2 ans à venir se veut être efficace, réactif et directement au service de tous professionnels de l'hexagone et des DOM. Ces fonds issus de la taxe éolienne sont dédiés à des projets exemplaires qui seront sélectionnés pour leur intérêt national en venant directement du terrain, au plus près des besoins des entreprises.

Mais il va bien au-delà d'un simple soutien financier : il marque un véritable tournant pour la filière pêche, qui se dote des moyens de ses ambitions. Avec ce dispositif, le CNPMEM envoie un message fort : la pêche française prend son avenir en main.

Acteur économique majeur de la France, la pêche contribue à l'alimentation des citoyens, à la vitalité des territoires littoraux et à l'emploi de milliers de marins et de professionnels. En bâtissant ce dispositif, le CNPMEM démontre sa capacité à anticiper, structurer et investir pour consolider l'avenir d'un secteur stratégique et lui donner toute la place qu'il mérite.

Prochaine étape : ouverture des guichets, premier trimestre 2026.

Olivier Le Nézet :

« Ce dispositif marque une étape importante pour notre filière. Pour la première fois, nous disposons d'un outil puissant, pensé par et pour les pêcheurs, pour moderniser nos navires, améliorer nos conditions de travail et renforcer notre compétitivité tout en respectant l'environnement. La pêche française affirme ainsi qu'elle est une filière d'avenir, et qu'elle entend occuper toute la place qui lui revient dans l'économie nationale. »

Contacts presse

Pauline DUPOUY – 06 80 06 43 53 / pdupouy@comite-peches.fr

A PROPOS

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de mission de service public. Nous représentons et assurons la défense des intérêts de l'ensemble des professionnels pêcheurs et aquaculteurs marins auprès des pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux.

Il participe à la gestion des ressources halieutiques ainsi qu'à la définition des politiques environnementales dans le but de parvenir à une pêche durable et responsable.

12 400 pêcheurs, 6 220 navires, 60 ports de pêche, 34 halles à marée